



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°155 du 25 juin 2009

SOMMAIRE

- Déclaration des élus au Conseil d'Administration du CNRS avant sa tenue le 25 juin 2009 au CERN à Genève
- Compte rendu du CTP du CNRS le 23 juin 2009
- Compte rendu de la Rencontre Ministère de la Recherche - organisations syndicales du vendredi 19 juin 2009
- Compte rendu de la Réunion « Organiser les SHS au SNTRS » de Vendredi 19 juin 2009
- Compte rendu de la réunion CCHS du 11 juin 2009

Rassemblement le 25 juin

au siège du CNRS et dans les régions

Paris : 150, Lyon : 40, Toulouse : 50, Montpellier : 40, Strasbourg : 30

*Déclaration des élus au Conseil d'Administration du
CNRS
avant sa tenue le 25 juin 2009 au CERN à Genève*

Nous allons à Genève uniquement pour voter NON

Pour la première fois, le Conseil d'Administration ne se tiendra pas au siège du CNRS, mais au CERN à Genève en Suisse. La Direction a préféré cette solution plutôt que d'affronter les personnels qui dénoncent depuis plus d'un an la mise sous tutelle du CNRS par le Ministère de la Recherche.

Même si ce Contrat d'Objectifs a connu des évolutions, il ne porte pas moins en germe l'éclatement et la perte d'autonomie du Centre et il conduit au renforcement inexorable du pilotage de la recherche par le ministère.

Valérie Pécresse est venue défendre ce Contrat devant le Conseil scientifique du 15 juin dernier pour qu'il le vote. Ses déclarations ne se traduisent pas dans les textes du Contrat et encore moins dans le projet de modification du décret du CNRS.

Le Conseil scientifique a émis un vote qui n'est ni un soutien au Contrat d'Objectif ni un réel rejet (6 Pour, 5 Contre, 2 abstentions). Alors que les syndicats représentés au CTP ont voté unanimement contre.

Dans ces conditions, les quatre élus représentant les personnels iront à Genève pour dire non, car ils ne veulent pas laisser les sièges vides ni faire cadeau d'un vote unanime à la direction et au ministère. Ils dénonceront cette réforme du CNRS et exprimeront leur désaccord à ce Contrat d'objectifs sans Moyens, reportés à une négociation à l'automne, dans un contexte où le projet de modification du décret conduit à retirer notamment l'évaluation au Comité National de la Recherche Scientifique.

Paris le 23 juin 2009

Charles Antoine Arnaud (SGEN-CFDT), Pierre Girard (SGEN-CFDT), Patrick Monfort (SNCS-FSU), Daniel Steinmetz (SNTRS-CGT)

CTP du CNRS du 23 juin 2009

Présents :

Principaux représentants de l'administration :

M. MIGUS, Directeur Général ; M. RESPLANDY-BERNARD, Secrétaire Général ; Mme D'ARGOUGES, Directrice des ressources Humaines ; M. RIDENT, adjoint à la DRH, Mme POSTEL médiatrice du CNRS.

Pour les organisations syndicales :

SNCS-FSU (2 sièges), SGEN-CFDT (2 sièges), SNPTES-UNSA (2 siège), Sud Recherche-EPST (1 siège), SNTRS-CGT (3 sièges : Lise CARON, Anne EUZENOT, Didier GORI et 1 invité au titre d'Expert, Michel PIERRE)

Ordre du jour :

- Validation du Compte rendu du CTP du 23 mars 2009,
- Vote sur le Contrat d'Objectifs du CNRS,
- Vote sur le projet de modification du décret organique du CNRS,
- Rapport de la médiatrice du CNRS,
- Questions diverses :

Le SNTRS-CGT a demandé que soit traité différents points en questions diverses mais tous n'ont pas pu l'être.

Voici ceux qui ont été à peine évoqué :

- Présélection aux concours internes des IT
- Arbitrages des postes de CR supplémentaires
- Prime d'excellence scientifique

Validation du compte rendu du CTP du 23 mars 2009 :

Après quelques remarques mineures, le CR a été soumis au vote. Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Vote sur le contrat d'objectifs du CNRS :

Une fois encore le Directeur Général nous a servi le même discours que depuis des mois. Il nous a fait un récapitulatif des nombreuses rencontres durant lesquelles nous avons dénoncé la nature et le contenu de ce document. Il a aussi rappelé que l'immobilisme du CNRS pourrait être un signe mal interprété et qu'on ne pouvait pas refuser d'évoluer.

Les organisations syndicales ont toutes dénoncé les simulacres de négociations qui n'ont jamais conduit à rien sinon que des modifications de forme. Le fond du document demeure.

Le SNTRS a plus particulièrement dénoncé la politique de pilotage de la recherche instaurée par le Ministère. Ce pilotage scientifique va bien au-delà d'une simple politique d'incitation. Grâce aux luttes des personnels, les modifications introduites dernièrement dans le document réaffirment le rôle de tutelle du CNRS à l'égard des unités et de ses personnels ainsi que l'unicité de leur statut. Cependant des contradictions demeurent notamment autour de la notion de « recentrage » autour du pilotage scientifique. Enfin le rôle renforcé de l'administration dans la gestion des personnels et le pilotage de leurs carrières, est maintenu notamment au moyen de primes de performances. Les récents engagements de la Ministre sur le maintien de l'emploi statutaire dans la recherche et l'enseignement supérieur ne tiennent pas compte des postes contractuels, des post-doctorants, et aucun engagement chiffré n'a été donné concernant les moyens financiers dont l'augmentation pourrait profiter en grande partie au crédit impôts recherche¹. Pour la direction les moyens supplémentaires devraient permettre de doubler les avancements pour les Directeurs de recherche, et permettre un effort particulier sur les avancements des techniciens. La Direction déplore une autocensure excessive des chercheurs dans leurs démarches de candidatures aux concours.

En conclusion, le SNTRS-CGT s'est fermement opposé à cette politique de pilotage scientifique et de management technocratique.

Les autres organisations syndicales sont intervenues dans le même esprit.

Le Directeur Général a mis au vote la version du contrat d'objectif présenté au CTP.

Les votes sont :

- **CONTRE : 10 (les organisations syndicales)**
- **POUR : 10 (l'administration)**

Vote sur le projet de modification du décret organique du CNRS :

Préalablement à la discussion, le SNTRS-CGT a dénoncé la communication du projet de décret amendé aux membres du CSRT², avant même que le comité technique paritaire ait débattu et proposé des amendements. Le Directeur Général était visiblement embarrassé par ces faits et il a minimisé le rôle du CSRT indiquant qu'il ne pouvait statuer sans que le CTP du CNRS ne se soit préalablement prononcé.

¹ Crédit impôts recherche : dispositif de défiscalisation profitant aux entreprises dans des proportions considérables.

² CSRT : Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie

Pour rappel, lors du boycott du CTP le 18 juin dernier, la direction a invité les organisations syndicales à faire part de leurs amendements sur le projet de modification du décret (3^{ème} version du 17 juin au matin). Les organisations avaient à ces occasions émis un certain nombre de remarques voir d'amendements. Le Directeur Général a présenté au CTP les arbitrages retenus par le ministère.

Cette version confirme le recul du ministère sur la question de la prospective ainsi que les références aux programmes scientifiques qui ont été réintégrés dans le document. Dans les évolutions positives, nous avons retenu les conseils scientifiques d'Institut qui seront composés pour moitié d'élus, représentants des personnels dont l'élection sera au suffrage direct.

Les modifications les plus nombreuses sont substitution du mot « département » par « institut ». Nous avons également relevé la suppression des références aux anciens instituts nationaux (IN2P3, INSU) pour les présenter comme des « Instituts du CNRS avec des missions nationales ».

Parmi les évolutions positives nous avons également relevé le changement de scrutin pour les conseils scientifiques d'Institut qui seront élus au suffrage direct. La composition de ces conseils est réaffirmée avec la moitié d'élus.

Cependant des modifications du décret de 1982 demeurent des points d'opposition ferme. Le principal point d'opposition avec le ministère et la direction demeure la suppression des missions d'évaluation tant des unités que des programmes.

Dans l'article 2, relatif aux missions du CNRS, le ministère a admis l'amendement proposé par la direction de substituer « évaluer » par le mot « identifier ». Concernant le comité national, le ministère refuse toute mention de mission d'évaluation. La direction a opté une réécriture de l'article 23 : « Les sections sont consultées sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche. Pour rendre leurs avis, elles s'appuient sur les évaluations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment sur les rapports des comités d'experts ».

Les organisations ont fermement critiqué cette approche restrictive.

L'autre point dur d'opposition est la réorganisation de la gouvernance de l'organisme. Le décret instaure une direction à une « seule tête » avec un PDG (Président Directeur Général) assisté de Directeurs Généraux Délégués. L'actuel Secrétaire Général serait alors Directeur Général Délégué ce qui le place au même niveau que les Directeurs Scientifiques et donc renforce la place de l'administration dans l'organisme. D'autre part, il n'a pas été possible d'obtenir la définition des fonctions et prérogatives de ces Directeurs Généraux Délégués.

Nous avons relevé la création d'un nouvel alinéa dans l'article 7 traitant du Conseil d'administration lui permettant de se réunir au moyen de la visioconférence ou d'outils de communication électronique.

Compte tenu du refus de la direction de prendre en compte le moindre amendement apporté en séance et contrairement à ce qui avait été annoncé par la Direction, le SNTRS-CGT a formulé une liste d'amendements qui ont été soumis au vote.

Nous avons demandé que les modifications proposées par la Direction soient votées article par article.

Les votes sur les modifications proposées par la Direction :

Article 2 : substitution de « évaluer » par « identifier » :

CONTRE :	10	(les OS ³)
POUR :	10	(Admin.)

Article 6 : ré introduction « des programmes interdisciplinaires » :

CONTRE :	0	
Abstention :	1	(Sud Recherche)
POUR :	19	(Admin., les autres OS)

Article 8 : sur le conseil d'administration est l'utilisation valable des outils de visioconférences et de communication électronique.

CONTRE :	4	(Sud recherche, SNTRS-CGT)
Abstention :	6	(SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SNCS-FSU)
POUR :	10	(Admin.)

Article 10 : Il s'agit de l'article qui fait mention des Directeurs Généraux Délégués et la délégation de signature du DG dont ils peuvent bénéficier :

³ O.S. : Organisations syndicales

CONTRE : 8 (SNPTES-UNSA, SNCS-FSU, Sud recherche, SNTRS-CGT)
Abstention : 2 (SGEN-CFDT,)
POUR : 10 (Admin.)

Article 18 : relatif à la modification des prérogatives du Comité national :

CONTRE : 6 (SNCS-FSU, Sud recherche, SNTRS-CGT)
Abstention : 4 (SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA)
POUR : 10 (Admin.)

Article 19 : remplacement du mot « département » par « institut » :

CONTRE : 0
Abstention : 3 (SNTRS-CGT)
POUR : 17 (Admin., les autres OS)

Art. 20 : Suppression des références aux « Instituts Nationaux » :

CONTRE : 0
Abstention : 1 (Sud Recherche)
POUR : 19 (Admin., les autres OS)

Article 28 : substitution des mots « départements » par « Instituts » et « Instituts Nationaux » par « Instituts » :

CONTRE : 0
Abstention : 9 (les autres OS)
POUR : 11 (Admin., 1 SGEN-CFDT)

Article 24 : relatif aux dispositions transitoires :

CONTRE : 0
Abstention : 9 (les autres OS)
POUR : 11 (Admin., 1 SGEN-CFDT)

Article 25 : relatif à la réécriture d'un article sur l'IN2P3 et l'INSU en tant qu'Institut du CNRS au lieu d'Institut National

CONTRE : 0
Abstention : 5 (3 SNTRS-CGT, ...)
POUR : 15 (10 Admin., ...)

Pour s'opposer aux amendements très partiels de la Direction, deux organisations ont présenté des amendements :

SUD en a présenté un dans l'article 23 relatif aux missions du Comité national :

« ..., elles s'appuient notamment sur l'évaluation de l'AERES et en particulier sur les rapports des comités de visites »

CONTRE : 10 (Admin.)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Le SNTRS-CGT a présenté tous les autres amendements :

Article 2 : maintien du mot « évaluer »

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Article 2 : proposition de reformulation de la notion d'évaluation plus loin dans l'article :

« Pour l'accomplissement de ces missions, le Centre National de Recherche Scientifique peut notamment :

- **Evaluer toute recherche présentant un intérêt pour l'avancement de la science, »**

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 2 (SGEN-CFDT)
POUR : 08 (les autres O.S.)

Article 23 concernant le comité national :

« ..., elles s'appuient notamment sur les rapports des comités d'experts » avec suppression de la référence à l'évaluation de l'AERES

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Même article ; maintien d'un article supprimé, légèrement modifié :

« Les sections analysent les programmes de recherche des unités propres et associées... »

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Même article alinéa suivant ; maintien d'un passage supprimé :

« Elles sont consultées et font des propositions sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche ainsi que de leurs besoins, en crédits et en effectifs de personnels. »

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Article 14 : maintien des conseils consultatifs dans les délégations

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Article 26 : Ajout du mot « notamment » dans la phrase :

« Le conseil scientifique d'institut conseille et assiste par ses avis et des recommandations le Directeur de l'Institut de manière prospective **notamment** sur la pertinence et l'opportunité des projets et des activités de l'institut. »

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Pour terminer, le Directeur Général a soumis au vote le document amendé selon les propositions de l'administration.

Préalablement au vote, Mme BEC a effectué un rappel des règles statutaires :

« En cas de partages des voies (10/10), le comité technique paritaire est réputé avoir été consulté. La position est considérée comme ni favorable, ni défavorable. »

Le vote sur le document global de la direction fut :

CONTRE : 10 (Admin)
Abstention : 0
POUR : 10 (les O.S.)

Rapport de la médiatrice du CNRS :

Compte tenu de la durée du Comité technique paritaire, de l'heure avancée (19h), et des engagements de la Direction, le Directeur général a remis ce point à l'ordre du jour à une autre réunion du CTP.

Questions diverses :

En raison des engagements de la Direction et de l'heure le Directeur Général n'a pas pu traité les questions diverses, néanmoins, le SNTRS-CGT a maintenu certaines questions afin d'obtenir des réponses rapides :

- Présélection aux concours internes des IT

Concernant ce point, la Direction propose d'en débattre à une réunion DRH-OS programmée le 8 juillet 2009. Interpellé sur la lettre de Directeur d'Unité de l'IN2P3, le Directeur Général a indiqué ne pas avoir eu connaissance des éléments.

- **Arbitrages des postes de CR supplémentaires**

Concernant les arbitrages des postes de CR supplémentaires suite aux financements des chaires d'excellence par le ministère. Le Directeur Général rappelle que les 90 postes de chaires se sont traduits par 70 postes de CR et 20 d'IT à la demande des directions d'Institut. Sur les 70 postes de Chercheurs, le Directeur Général nous a annoncé la distribution, déjà effective, de 53 postes de CR. Les Directions d'Institut ont eu les arbitrages et ont pour mission de les déployer immédiatement. Selon le Directeur Général, les lauréats « supplémentaires » ont du en être informés. Le Directeur Général précise qu'il conserve 17 postes pour des actions spécifiques, notamment pour les CID et pour les concours externes DR2 (5 postes).

- **Prime d'excellence scientifique (PES)**

La Direction indique avoir eu connaissance de la sortie récente de la circulaire relative à cette prime qui concerne les chercheurs des EPST et pour les enseignants chercheurs mais il indique n'avoir aucune précision sur son application pour les chercheurs. Le Directeur Général précise qu'ils doivent rencontrer le lendemain leurs interlocuteurs au ministère et que la question sera abordée à cette occasion.

- **Charte sur le partenariat entre établissement**

Nous avons rappelé à la Direction Générale ses engagements de discuter de la charte de partenariat. Nous avons souhaité discuter du contenu de cette charte et la négocier. La Direction a pris note de notre demande.

*Rencontre Ministère de la Recherche - organisations
syndicales
du vendredi 19 juin 2009 sur « l'emploi scientifique et
les organismes de recherche »*

Cette réunion était présidée par Gilles Bloch, Directeur Général pour la Recherche et l'Innovation. Etaient aussi présents : Jean-Richard Cytermann, adjoint au directeur général pour la recherche et l'innovation et Claire de Marguerye, mission emploi scientifique.

Organisations syndicales présentes : SNCS - FSU, SNESup - FSU, SNTRS - CGT, SGEN CFDT Recherche EPST et Fédération SGEN, SNPRESS - FO, CFTC, SNPTES - UNSA, Sup'Recherche - UNSA, SNIRS - CGC
Le SNTRS CGT était représenté par Daniel Steinmetz, Michel Pierre et Jean Kister.

Cette réunion avait été annoncée dans le cadre des « chantiers » de Péresse après la réunion du 30 mars 2009 mais l'ensemble des syndicats avaient refusé d'y participer tant que le ministère ne s'était pas engagé au moins sur le maintien des postes 2010 et 2011 dans les organismes de recherches, annonce qui a été faite récemment.

En introduction, Gilles Bloch a fait part de la volonté du Ministère de « recommencer à travailler ensemble après cette parenthèse de 2 mois et demi ». Il souhaite que cette réunion débouche au moins sur un calendrier et un format de travail sur l'emploi scientifique.

Au nom des organisations syndicales, Daniel Steinmetz a demandé en préalable des réponses urgentes et claires sur deux points :

- 1) concernant **l'emploi**, les syndicats ne sont pas ici pour débattre de « prospectives d'emplois sur les 10 ans à venir » mais pour obtenir des engagements du ministère sur : - **un plan pluriannuel de créations d'emplois** de titulaires chercheurs et ITA dans les organismes, - un financement de « **l'environnement social** » des **CDD**, un débat sur les CDD sur des fonctions pérennes
- 2) sur **l'avenir du CNRS** : nous demandons un **report du CTP du mardi 23 juin** afin d'avoir le temps de négocier le texte du décret organique avec le ministère

Gilles Bloch a dit qu'il ne pouvait pas répondre sans consulter le cabinet de la Ministre. La réunion a continué le temps qu'il puisse avoir la réponse du cabinet et nous la communiquer.

Les syndicats ont fait un tour de table pour rappeler leurs revendications : opposition aux chaires, le contrat d'objectif et de moyen (COM) du CNRS : problème du 10^{ème} institut créé sans l'avis du conseil scientifique pour des « raisons non scientifiques », la complexité des nouvelles structures mises en place avec l'Alliance SDV et le consortium agronomique, l'opacité des agences ANR et AERES, les délabellisations des UMR.

Le SNTRS CGT a rappelé les chiffres connus du nombre de précaires dans les organismes (allant de près de 30% à l'INSERM, au CNRS à plus de 45% à l'INRIA), le fait que certains CDD sont sur les postes permanents (plateformes, ...), les conséquences de cette forte précarité pour les organismes en terme de coût social (action sociale, restauration, formation permanente, Hygiène et Sécurité) sans financement de l'Etat. Sur les organismes, nous avons fait part du décalage entre les discours du Président de la République, qui veut appliquer à 100% le rapport Zerhouni (tous les organismes doivent être seulement des agences de moyens) alors que la ministre et les directeurs des organismes continuent de dire que les EPST resteront opérateurs.

Claire de Marguerie a ensuite présenté, au nom de la Mission Emploi Scientifique du Ministère, ce qui devait être des propositions concrètes mais en fait elle n'avait rien à nous dire ! Elle annonce que les services du ministère travaillent en ce moment un « **rapport** » sur les **prospectives d'emplois sur les 10 prochaines années, rapport qui sera publié en octobre 2009** ! Pour elle, cette réflexion s'inscrit dans la mise en œuvre de la LRU et de la future Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation (SNRI).

Toutes les organisations syndicales ont été stupéfaites par ce discours vide de toutes propositions concrètes, renvoyant à la rentrée un éventuel « rapport » !

Nous avons dit que les CDD ne pouvaient pas attendre et que nos demandes étaient urgentes !

Nous voulons des données fiables et contradictoires sur la précarité dans les organismes et les universités, un calendrier précis sur l'environnement social des CDD, et des précisions sur la nature des emplois maintenus en 2010 et 2011, notamment sur la proportion d'emplois titulaires et en CDD.

A son retour, Gilles Bloch a dit que **l'environnement social des CDD pourrait être pris sur les préciputs des contrats** mais qu'il n'avait aucun pouvoir sur l'ANR, laquelle était « indépendante » (RQ : bel exemple d'hypocrisie car l'ANR est dans le budget de la MIREs sous tutelle du ministère de la recherche !)

Sur les emplois 2010 et 2011 dans les organismes, **Gilles Bloch a dit que le ministère « avait compris les leçons du passé »** (ie les suppressions de postes en CDD de 2004 ayant entraîné le fort mouvement de la recherche et le départ de la ministre de l'époque !). Il a dit du bout des lèvres que **les postes seraient des « emplois statutaires »**, mais sans vraiment s'engager, en ajoutant « sous réserve de l'avis de la ministre ».

Le SNTRS CGT a aussi soulevé le problème du blocage des carrières des ITA, en partie dépendante du niveau des créations d'emplois et a demandé un plan exceptionnel de reclassement.

Enfin, Gilles Bloch a fait part de **la réponse négative du cabinet de la ministre à notre demande de report du CTP du CNRS sur le décret organique**, qui est donc maintenu au mardi 23 juin, avec le même texte de décret. Il indique que, pour le ministère, c'est la direction du CNRS qui est l'interlocuteur pour d'éventuels amendements au décret lors de ce CTP. Mais il indique clairement que le gouvernement ne bougera pas sur la gouvernance (PDG et DG délégués), car il s'agit d'homogénéiser la gouvernance dans tous les EPST comme à l'INSERM, à l'INRA, ...

Face à ces déclarations, **les syndicats ont demandé une interruption de séance et ont tous décidé de quitter la salle** en constatant qu'il n'y avait aucune proposition sur l'emploi et un refus de négocier sur le décret du CNRS. (voir le communiqué intersyndical « Des groupes de travail fantômes au MERS » du 19 juin).

CR rédigé par les représentants SNTRS CGT

Compte rendu de la réunion « Organiser les SHS au SNTRS » de Vendredi 19 juin 2009 à Villejuif

Ont participé à la réunion : Monique Bigoteau, Albane Burens Carozza, Christine Cazenave, Isabelle Clair, Mireille Delbraccio, Catherine Finetin, Christiane Jadelot, Annick Kieffer, Jocelyne Léger, Danielle Muller, Delphine Naudier, Wilfried Rault, Maurice Séger, Philippe Soulier, Rossana Vaccaro.

Quinze camarades de fonctions, de métiers, d'âges, de régions et de sections du Comité national divers ont participé à ces échanges qui avaient pour objectif principal d'envisager collectivement quel type de structuration de nos forces en SHS pourrait offrir un cadre militant spécifique de nature à favoriser les débats, notamment sur les questions qui touchent plus directement les chercheurs et nos élus au Comité National de la recherche scientifique (CoNRS). La journée a aussi été l'occasion d'un premier débat sur la situation actuelle en SHS.

Quelques camarades avaient été sollicités pour une courte intervention introductive sur l'implantation du SNTRS en SHS, l'évolution de l'INSHS, l'avenir des bibliothèques CNRS spécialisées et de leurs personnels, la précarité et sa spécificité en SHS, les ANR.

Des interventions non prévues à l'origine ont porté sur un aperçu historique de la CGT dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'affaire Geisser et l'établissement de listes de revues SHS.

La réunion a été très vivante et les prises de paroles spontanées nombreuses, interrompant souvent sans inhibition l'exposé en cours ! Avantages et inconvénients d'une réunion en groupe restreint de camarades ayant tous et toutes des expériences riches, beaucoup de choses à dire, et trouvant enfin une occasion propice pour le faire.

La première intervention, improvisée donc, nous a brossé à grands traits un aperçu historique de la CGT et de ses structures à l'université et dans la recherche. Depuis la FEN-CGT créée en 1946 et les choix que durent faire les militants de la FEN après la création de FO en 1947 jusqu'aux champs de syndicalisation actuels entre la FERC-SUP, qui syndique les personnels des universités (mais surtout les personnels techniques et peu les enseignants), le SNTRS qui syndique dans les EPST (mais qui ne syndique les chercheurs que depuis une quinzaine d'années) en passant par la période des « accords de concertation » entre le SNTRS et le SNCS, ces brefs rappels historiques n'ont probablement pas été inutiles à beaucoup d'entre-nous !

L'intervention présentant nos forces en SHS s'est appuyée sur les renseignements fournis par le fichier des adhérents pour caractériser sommairement les 140 adhérents relevant des sections 31 à 40 du CoNRS : nombre d'IT et nombre de chercheurs, répartition par âges et par sections du CoNRS. D'autres exploitations possibles (BAP, Délégation régionale, section syndicale, labo d'affectation, ville de résidence etc.) du fichier des adhérents n'ont pas été faites pour ce premier état des lieux.

L'intervention qui nous a présenté l'évolution en cours de l'INSHS nous a restitué d'une part la réunion du Comité scientifique de département SHS du 18 mai 2009 et d'autre part la réunion de travail sur la coordination nationale des SHS (réunion tenue entre les membres du bureau du CSD et l'équipe de direction de l'institut, le 17 juin dernier). Sur l'initiative du CSD-SHS et en écho aux récentes demandes de la direction de l'INSHS, un travail collaboratif est en train de se mettre en place entre les sections du CNU et celles du Comité national, sur la définition de critères d'évaluation des enseignants-chercheurs (l'objectif pour les sections du CNU étant de bénéficier de l'expérience du Comité national dans le domaine de l'évaluation des chercheurs). En perspective se profile en filigrane le basculement des chercheurs vers l'université.

Par ailleurs, s'amorce la conduite d'une coordination nationale des SHS : prospective générale des sciences humaines et sociales en France, non limitée au seul CNRS mais élargie à tous les acteurs de la recherche en SHS. Cette réflexion, coordonnée par le CSD, débutera dès la rentrée via la mise en place de groupes de travail grosso modo disciplinaires qui réuniront des membres des sections du Comité national, des représentants de l'université, des représentants des divers EPST impliqués, des sociétés savantes... Elle a pour objectif de dresser un mapping général des UMR et EA en France (sorte de cartographie des unités et des thématiques), un recensement des thématiques de recherche développées (émergentes, menacées, à soutenir...). L'une des priorités de la direction de l'INSHS est de réaliser un plan de recrutement pour 2010 et les années à venir (façon de cibler des emplois sur des thématiques à développer ou à défendre prioritairement). Ce plan emploi est motivé par les très nombreux départs en retraite planifiés pour les 5 à 10 ans en SHS (départ de près de la moitié des effectifs).

Bernard Belloc, conseiller de l'Élysée pour la recherche et l'enseignement supérieur, s'est exprimé devant le CDS-SHS en mai dernier pour souligner notamment les orientations politiques affirmées : suppression de tous les labos « doublons » (unités travaillant sur des thématiques similaires), i.e. regroupements de labos sur des pôles leaders... B. Belloc estime en effet qu'en SHS il y a peu de chercheurs par rapport aux enseignants-chercheurs.

Le gouvernement souhaite développer à l'avenir deux types d'universités : celles qui feront de la recherche (campus) et celles qui feront de la formation. B. Belloc précise que toutes les disciplines n'ont pas vocation à être traitées de façon égale au CNRS, le droit étant cité comme exemple.

Nous avons par ailleurs appris que la Direction du CNRS était en train de répartir les laboratoires par départements scientifiques. Nous savons d'ores et déjà qu'une part significative d'UMR des sections 31 et plus marginalement 39 quittent l'INSHS pour rejoindre l'Institut écologie et environnement (INEE).

L'avenir menacé des bibliothèques d'UMR a été évoqué. Ces bibliothèques spécialisées, dont les personnels travaillent en grande familiarité avec les thématiques de recherche et en étroite relation avec les collègues chercheurs qui les portent, seront vraisemblablement abandonnées à moyen terme et leurs personnels priés de travailler pour les services communs de documentation de l'université de tutelle de leur UMR. C'est une forme originale de collaboration entre bibliothécaires spécialisés et chercheurs ainsi que des fonds de recherche irremplaçables qui seront perdus.

La précarité en SHS a fait l'objet d'une intervention qui en a montré les formes diverses et le développement formidable lié aux contrats ANR. Par leur biais, c'est peu à peu l'essentiel de la recherche en SHS qui est assuré par des emplois précaires. Notons que depuis cette année, il n'y a plus de post-docs CNRS. Quant aux post-docs payés sur contrats ANR, les salaires varient et certains docteurs acceptent un contrat dont ils réalisent six mois plus tard que le salaire est celui d'un ingénieur. La durée des CDD varie aussi de 10 mois à 3 ans. La Direction du CNRS semble accepter sans protestation cette explosion des emplois précaires et s'y adapter, mettant en place des CTP pour les CDD et prête à bientôt gérer des « carrières » de précaires.

Une autre réalité a été soulignée : les Assédic, utilisées par les doctorants en fin de thèse ou les docteurs préparant leurs dossiers de concours de recrutement, jouent de fait un rôle de financeur de la recherche publique !

Le questionnaire élaboré par les « gens de Pouchet » à l'intention des précaires a suscité un grand intérêt et sa diffusion à l'ensemble des précaires est souhaitée par tout le groupe. Quelques aspects techniques restent à peaufiner... et le meilleur mode de diffusion à trouver. Pour l'instant, proposé aux seuls précaires des UMR de Pouchet, il a recueilli 60 réponses. Un rendu sera fait après l'été.

Un point d'information a été fait sur « l'Affaire Vincent Geisser ». Ce dernier, CR1 à l'IREMAM et travaillant sur l'islam et l'islamisme, est menacé de sanction suite aux interventions du Fonctionnaire sécurité de défense (FD) du CNRS. Il faut signer nombreux la pétition. La CAP disciplinaire compétente se réunit le 29 juillet prochain.

Un autre point d'information a concerné deux offres d'emplois de secrétaires de rédaction sous le statut d'auto-entrepreneur nouvellement promulgué.

La première offre émane de la revue Cultures & Conflits, (à partir de début juin 2009).

- Rémunération forfaitaire de 2400 euros (net) par numéro complet (4 numéros par an)

- Statut d'auto-entrepreneur.

La deuxième émane de la revue Politique africaine, (à partir de septembre 2009).

- Rémunération forfaitaire de 2000 euros (net) par numéro complet (4 numéros par an)

- Statut d'auto-entrepreneur.

Que les collègues qui n'ont aucune idée du travail de secrétariat de rédaction n'aillent pas s'imaginer que c'est bien payé ! Au CNRS, ce sont des postes d'IE à plein temps. Une forme innovante de précarité vient de naître sous nos yeux.

Enfin une dernière intervention nous a posé le problème de l'établissement de listes de revues et de l'utilisation de la bibliométrie pour l'évaluation des chercheurs. Dans le cadre des travaux du GIP Observatoire des sciences et des techniques, un groupe est constitué pour établir une liste de revues SHS. Quelles positions nos élu-e-s au CoNRS doivent-ils prendre sur ces questions ? Le débat a été houleux, peut-être entaché d'un malentendu dès le départ de la discussion. La majorité des intervenants rejetaient en bloc les listes de revues établies selon des critères technocratiques à leurs yeux, tandis qu'une camarade semblait défendre la bibliométrie, dont elle connaît bien les règles et les principes. La vivacité des échanges a abouti à une impasse qu'on peut essayer d'énoncer provisoirement comme suit. Comprendre les règles de la bibliométrie n'amène pas obligatoirement à défendre son utilisation par les évaluateurs, la prise en compte de la quantification n'oblige pas à négliger les contenus, se pencher sur un classement possible des revues n'oblige pas non plus à accepter de ne pas prendre en compte les autres supports de diffusion scientifique tels que les ouvrages ou les colloques. Les dangers de l'utilisation dogmatique d'outils statistiques dans l'évaluation de l'activité de recherche ne devraient pas empêcher de réfléchir aux conditions et méthodes de production des indicateurs chiffrés.

La fin de la réunion a été consacrée à discuter de la façon dont nous pourrions nous organiser.

Il a été décidé de constituer un groupe de travail. Il est ouvert à tout le monde mais, pour démarrer, il y aurait Albane Burens Carozza, Isabelle Clair, Annick Kieffer, Danielle Muller et Wilfried Rault.

Ce groupe de travail aurait pour tâches :

- de contacter quelques autres camarades et les inciter à se joindre au groupe nouvellement constitué.
- d'alimenter la page « SHS » qui va être ouverte sur le site Web du SNTRS.
- d'organiser des réunions avec nos élus avant le début de chaque session du CoNRS.
- d'organiser à la rentrée une nouvelle réunion SNTRS-SHS, ouverte aux sympathisants.
- d'assurer un suivi de la précarité et de prendre contact avec les post-docs de chaque discipline.
- de publier de temps en temps des textes dans le BRS.
- de susciter des témoignages sur les raisons pour lesquelles on est au SNTRS.
- de diffuser les informations à tous les syndiqué-e-s de SHS, selon des modalités non encore définies.
- d'informer la CE du syndicat de ses travaux et initiatives.

Compte-rendu du CCHS du 11 juin 2009

Représentants de l'Administration :

Alain Resplandy-Bernard, secrétaire général, Président
Christine. D'Argouges, directrice des ressources humaines
Pascal Dargent, directeur technique adjoint de l'instrumentation de l'IN2P3, suppléant
Anne Marie Guimard-Bonnaud, adjointe du délégué régional Paris Michel Ange, suppléante
Valérie Roustan-Rump, Coordinatrice nationale de prévention et de sécurité, CNPS

Représentants du personnel :

SGEN - CFDT : Alain Daridor (titulaire)
SNCS- FSU : P. Montfort (titulaire), L. Beaunier (suppléant)
SNTRS - CGT : C. Jouitteau, M. Lion (titulaires), A. Bouyssy, C. Lucas (suppléants)
SNPTES-UNSA : Alain Castillo (titulaire), Laurent Porcel (suppléant)
SUD RECHERCHE EPST : Jean-François Kieffer (titulaire)

Membres de droit :

Dr Munch médecin de prévention DR 10 Alsace

Invités :

D. Savy, Inspecteur hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sabine Querbouet, secrétaire de la DRH

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du CCHS du 16 février 2009,
2. Bilan prévention 2008 des délégations,
3. État d'avancement du programme annuel de prévention et suivi des propositions faites au cours du CCHS du 16 février 2009,
4. Grippe A H1 N1 : bilan des actions menées par le CNRS et point de situation
5. Présentation de l'enquête SUMER (Surveillance médicale des risques) dans la fonction publique de l'état,
5. Questions diverses

Le secrétariat adjoint a été assuré par le SNCS.

Les représentants du personnel ont reçu les documents préparatoires pour les points 1, 2 et 4.

Aucun chargé de mission de la CNPS n'était présent, ainsi que F. Clapier (inspecteur).

En début de séance, les représentants SNTRS-CGT ont lu la déclaration suivante :

Nous, représentants SNTRS-CGT au CCHS du CNRS, considérons que le CCHS fonctionne mal. Nous avons constaté des dysfonctionnements qui ne permettent pas aux représentants du personnel d'exercer leur fonction (diffusion avec retard des comptes rendus, documents préparatoires se résumant à des présentations PowerPoint, manque de suivi des actions décidées en CCHS, pas d'examen des travaux des CSHS des délégations, pas de mise à jour des informations sur le site de la CNPS).

D'autres part, nous constatons aussi des mouvements de personnels à la CNPS qui entravent le fonctionnement du CCHS.

Nous demandons au président du CCHS, représentant de la direction, d'intervenir pour rétablir un fonctionnement normal du CCHS.

Sans surprise le Secrétaire général n'a pas partagé notre constat et considère que les résultats sont bons depuis 2 ou 3 ans, mais s'engage à répondre aux questions posées au sujet du fonctionnement du CCHS.

Concernant les mouvements de personnels à la CNPS, pas de réaction du Secrétaire Général ni de la DRH.

Pas de réaction des autres syndicats.

1. Validation du compte-rendu du CCHS du 16 février 2009,

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Bilan prévention 2008 des délégations.

Le bilan est présenté par la coordinatrice nationale. Le document de synthèse est fait à partir des bilans « Hygiène et sécurité » des délégations régionales faits par les IRPS.

Les représentants SNTRS-CGT ont dit que le document préparatoire (5 pages) était trop synthétique et qu'il manquait des informations. Quelques données quantitatives ont été données en annexes sur les structures d'hygiène et de sécurité, les ACMO et les CSHS. Il manquait une évaluation qualitative de l'activité « hygiène et sécurité » en délégation.

Les représentants SNTRS-CGT ont regretté le manque d'information sur l'évaluation des risques professionnels et les programmes d'actions pour la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail. On constate toujours que le nombre de réunion des CSHS est inférieur à la réglementation (minimum 2 réunions par an).

Les représentants SNTRS-CGT ont demandé à la coordinatrice s'il existait un listing national des documents uniques rédigés par laboratoires CNRS (propres et mixtes). La coordinatrice a répondu que des listings sont disponibles par délégation.

Concernant notre demande faite au précédent CCHS de connaître le programme des réunions des CSHS de délégation, la coordinatrice nous a indiqué qu'il était disponible sur le site de la CNPS.

Un représentant SNTRS-CGT lui a indiqué qu'il ne l'avait pas trouvé. Celle-ci a répondu qu'elle transmettrait le chemin à suivre pour trouver l'information.

Les représentants SNTRS-CGT ont demandé au Président un vote sur ce bilan. Refus du président qui précise que ce bilan n'est qu'un élément du bilan global.

Le SNCS a abordé la question du mandat unique de gestion et son volet « hygiène et sécurité ».

Le SNCS demande que le CCHS soit consulté sur cette question. Le SNTRS-CGT appuie la demande du SNCS.

Le SNTRS-CGT a demandé la diffusion du cahier des charges aux membres du CCHS. Le président s'engage à le diffuser. Le document a été reçu le lendemain du CCHS.

3. Etat d'avancement du programme annuel de prévention et suivi des propositions faites au cours du CHS du 16 février 2009.

La coordinatrice a présenté un document « PowerPoint » en séance.

Ce document fait le point de la situation du programme 2009 et du suivi des propositions faites au cours du CCHS du 16 février 2009.

Programme annuel :

- Evaluation des risques – Documents uniques

Le CNRS propose aux partenaires universitaires de mettre à disposition son application informatique pour la rédaction des documents uniques des UMR. Des contacts sont envisagés avec l'AMU pour une mutualisation. L'objectif est de mettre en place une base unique entre le CNRS et ses partenaires. Un point de situation sera fait au prochain CCHS.

- Prévention du risque chimique :

L'opération spécifique de mise en sécurité de l'institut de chimie est reconduite en 2009. Les demandes prises en compte concernent les postes de distillation, les nanomatériaux (boîtes à gants) et des armoires pour produits chimiques. L'opération n'est pas reconduite en 2010. Une opération spécifique concernant les nanomatériaux est programmée en 2011. Aucune opération non cofinancée par les partenaires n'a été retenue.

Le SNTRS-CGT a demandé si on était sûr qu'il n'existe plus de « vieilleries » à l'INC. La coordinatrice a précisé que toutes les situations à risques ont été réglées.

- Connaissance et exploitation des accidents/incidents/événements :

L'application AIE a été réactivée. Deux nouveaux critères de tri des événements ont été ajoutés (âge des victimes et ancienneté au CNRS). 35 incidents ont été saisis depuis le dernier CCHS. L'INC et l'INSB sont toujours en tête des déclarations. Les victimes sont majoritairement âgées de moins de 35 ans.

- Maîtrise des situations d'urgence / gestion de crise

Un exercice a été réalisé le 27 avril avec la DR11, on est en attente du retour d'expérience (REX)

Une formation annuelle nationale pour les membres des cellules de crise est mise en place (1ère session le 30 juin).

Préparation à un événement de type « pandémie grippale ».

- Formation des ACMO :

Maintien du dispositif en place.

La coordinatrice informe de la mise en place par l'APAVE d'une formation ACMO « Fonction publique », ainsi que des formations de recyclage. La CNPS envisage de mettre en place ces formations et un cahier des charges serait fait pour travailler avec l'APAVE.

- Prévention des accidents aux mains :

Préparation d'une campagne nationale.

Suivi des décisions du CCHS du 16 février 2009 :

- Risque biologique :

La fiche définitive, format A4 français-anglais, est présentée. Le CCHS donne son accord. La fiche va être diffusée. La version A3 sera distribuée sur demande.

- Atmosphères explosives (ATEX) :

La CNPS fera appel à un prestataire extérieur pour régler au cas par cas les situations identifiées en région

- Bilan annuel des formations :

Pas d'information

- Formation nationale des membres du CCHS

La CNPS envisage soit une formation spécifique soit de faire appel à l'APAVE qui propose une formation dans son catalogue.

- CSHS des délégations

Traité au point 2

4. Grippe A H1 N1 : bilan des actions menées par le CNRS et point de situation

Présentation PowerPoint a été faite par la coordinatrice. Elle a rappelé la situation du plan gouvernemental, nous sommes en situation 5A « larges foyers de cas groupés non maîtrisés à l'étranger (PHASE 5 - OMS). Cette situation correspond pour le CNRS au passage en situation dégradée qui constitue la préparation de fermeture des unités et délégations régionales ».

Le secrétaire général a ajouté qu'en situation 6, il fermerait le CNRS.

Dans ce cadre et concernant ses unités propres, le CNRS a recensé les unités à maintenir en activité. Le CNRS discute avec ses partenaires (principalement universitaires) pour les dispositions à prendre concernant les unités mixtes (majoritaires au CNRS). L'ensemble des documents et informations doit remonter des universités vers le CNRS durant cet été.

Concernant le CNRS tout le matériel de protection est stocké en délégation. Chaque délégation est dotée d'une cellule de crise et d'un plan d'action.

Une réunion de la cellule de crise du CNRS est programmée pour le 12 juin.

5. Présentation de l'enquête SUMER (Surveillance médicale des risques) dans la fonction publique d'Etat

Présentation d'un document de la DGAFP « PowerPoint » faite par le Dr Munch. (1)

Le champ de cette nouvelle enquête est étendu à la fonction publique d'Etat (FPE). La dernière enquête qui ne concernait que le privé date de 2003.

Cette enquête a pour but d'améliorer la connaissance des risques professionnels dans les Fonctions publiques. Elle est pilotée par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP pour la fonction publique d'Etat.

Les modalités de l'enquête :

Base : deux questionnaires (principal + auto-questionnaire) élaborés par un comité de pilotage regroupant des experts des conditions de travail et de la santé au travail issus de nombreuses institutions et de disciplines variées

Acteurs : une enquête reposant sur les médecins du travail qui sont les enquêteurs et les médecins inspecteurs généraux du travail (MIRT) qui en sont les coordonnateurs.

Règles : Volontariat et confidentialité

Le CNRS est inclus dans le périmètre de l'enquête. 10 médecins de prévention sont concernés, sur la base de 30 questionnaires/médecin à temps plein. L'enquête au CNRS a commencé et dure 3 mois. Il n'y aura pas d'étude propre pour le CNRS (pas assez de questionnaires). Les premiers résultats sont attendus pour fin 2010.

(1) : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/sante-au-travail/enquetes/sumer-2009-collecte.html?var_recherche=sumer

5. Questions diverses

- Questionnaire « amiante » :

Les représentants SNTRS-CGT ont été informés par des collègues de l'existence d'un questionnaire concernant l'exposition professionnelle à l'amiante. Ce questionnaire est adressé aux agents en activité nés en 1949 et avant. Il s'agit d'une initiative du ministère. Les questionnaires sont traités à Bordeaux selon plusieurs critères d'exposition (faible, moyenne, forte).

Les résultats du questionnaire sont attendus pour la prochaine conférence de consensus sur l'amiante qui fixera de nouvelles modalités pour la prise en charge du suivi des salariés victimes de l'amiante.

- Cas de plusieurs cancers à Rennes :

Un nombre exceptionnellement important de cancers ont été détectés à Rennes. Un CSHS exceptionnel a eu lieu en avril. Le Dr Munch précise qu'il n'y a pas de lien de cause à effet identifié entre l'exposition professionnelle et la survenue de ces cancers. Une étude est en cours.

Les inspecteurs ont rédigé un rapport.

Les représentants SNTRS- CGT ont demandé qu'une information soit régulièrement faite en CCHS sur le sujet

- Note sur le travail isolé : la note de rappel aux DU n'a toujours pas été envoyée.
(3^{ème} demande)

Les représentants de la CFDT et de l'UNSA n'ont fait aucune intervention.

Prochain CHS : 13 octobre 2009

Glossaire :

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AIE : Accident, Incident, Evénement

AMU : Agence de mutualisation des universités

ATEX : Atmosphère explosive

CCHS : Comité central d'hygiène et de sécurité

CNPP : Centre National de Prévention et de Protection (maîtrise des risques (<http://www.cnpp.com/>))

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CSHS : Comité spécial d'hygiène et de sécurité

DU : Directeur d'unité

DUER : Document unique d'évaluations des risques professionnels

DGAFP : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DRH : Direction des ressources humaines

FPE : Fonction publique d'État

INSB : Institut des sciences biologiques

INC : Institut de chimie

IGHS : Inspection générale d'hygiène et de sécurité

IPS : Ingénieur de prévention et de sécurité

IRPS : Ingénieur régional de prévention et de sécurité

MIRT : Médecin Inspecteur général du travail

OMS : Organisation mondiale de la santé

REX : Retour d'expérience

SUMER : Surveillance médicale des risques

UMR : Unité mixte de recherche